

## Compte-rendu du conseil municipal du mardi 16 février 2021

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Elsa Bréard-Mêlé, Brigitte Clutier, Yvon Blondon, Françoise Berthois, Colette Andrevon, Sébastien Brasy, Angélique Fanget, Nathalie Chanaux, Frédéric Finand.

Absents excusés : Pierre-Marie Roche, Stéphane Goncalves, Isabelle Joyet, Didier Faye, Jonathan Vallet.

Le conseil est ouvert à 20h30.

Information et rappel sur les réunions de travail des 23 février et 9 mars.

### **Approbation du compte rendu de CM du 8 décembre 2020 à l'unanimité des présents.**

#### **1. Autorisation de signature : groupement de commande pour fourniture et maintenance des photocopieurs.**

- Groupement de 6 communes qui désirent changer leur matériel et/ou leurs contrats afin d'obtenir des tarifs intéressants.
- Contrat actuel pour Sonnay: coût annuel de 11 000€ par an jusqu'en avril 2024
- Bilan du parc actuel : (contrat jusqu'à 2024 avec Riso et Siemens)
  - 6 équipements. (mairie, école, poste...)
  - 17% couleur, 83% noir & blanc
  - Utilisation 10 à 30 000 copies par an pour du matériel conçu pour 200 000 copies.
  - Coûts actuels : 2490€
    - Trimestriel : 2383 € de location (1572 €) et maintenance (811 €)
    - Volumes copies engagés / réel est en ligne
- Le cabinet CLB propose un audit de la gestion de la reprographie et d'accompagner la commune jusqu'à l'appel d'offre
- Les pénalités de sortie de contrat sont très importantes ; il faudrait ne changer de contrat et de matériel qu'à la fin 2022. Ensuite, les gains seraient importants.

Lors de la discussion, il apparaît que tous les éléments n'ont pas été fournis au préalable : Frédéric Finand fait remarquer que le tableau d'échéances financier n'a pas été fourni en même temps que la convocation. Nathalie Chanaux déplore qu'il faille passer par des cabinets payants pour ce type de transaction au lieu de procéder directement aux achats. Il est répondu que les tarifs ont été communiqués tardivement, que les éléments de légalité des contrats sont difficilement vérifiables par la commune qui n'a pas de service juridique, et qu'il n'y a plus de sociétés locales indépendantes qui puissent procéder à la maintenance des appareils

Vote sur l'autorisation de signature pour groupement :

Abstention : 1 Pour : 9

#### **2. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.**

Objet : permettre de régler des factures d'investissement dans la limite de 25% du budget d'investissement 2020.

Adopté à l'unanimité des présents.

### **3. Abandon de l'achat de la parcelle AM314 située dans la zone artisanale.**

Une proposition d'achat de cette parcelle avait été faite le 22 décembre 2016 afin d'en faire l'entretien et d'éventuellement l'utiliser pour agrandir la ZA.

L'entreprise SERPOLLET qui était propriétaire a régularisé l'acte notarié et peut maintenant vendre. L'entreprise Mary de la ZA souhaite acheter cette parcelle.

Vote : Adopté à l'unanimité des présents.

### **4. Renouvellement du conseil en énergie partagée entre la commune et le T.E.38**

Le coût de la prestation est de 800€ par an (0,63 € par habitant).

Cette prestation servira dans la rénovation potentielle de l'école, ou autres constructions.

Vote : Adopté à l'unanimité des présents.

#### **Questions diverses :**

- Nathalie CHANAUX mentionne que M.ROZIER cherche un remplaçant aux DDEN (Délégué Départemental de l'Education National). Brigitte Clutier propose de le rencontrer. Une demande de bénévole pour assurer cette fonction peut passer dans le prochain Essentiel (en avril)
- Intempéries de samedi (neige et verglas) : les routes et chemins n'ont pas été déneigées ni salées, ce qui pose problème pour le travail et les secours qui auraient pu avoir à intervenir. La commune dispose d'un tracteur pour le déneigement, mais il n'y a pas de service d'astreinte du personnel communal, en raison du coût très important de cette mesure.  
Il faudrait trouver des agriculteurs en prestation ponctuelle pour traiter ces intempéries, Le stock s'élève à 1,2 tonne.
- Mutuelle des agents. Tous les agents ont souscrit la mutuelle prévoyance sauf la personne qui part à la retraite au printemps.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.**